

Nú. P. 63 42. 13. 9.

15. AUG. 1946

25 NOV. 1946

4.A.B.

Entretien avec Mr. Francis Bowes SAYRE, Conseiller diplomatique de l'UNRRA, le 3.8.1946 à 17.30 h.

Arrivé peu avant 17 h de Lisbonne, Mr. Sayre s'est aussitôt mis en rapport avec M. Tyler, représentant de l'UNRRA à Genève. Il désirait connaître l'attitude du Conseil fédéral au sujet de la suggestion contenue dans le télégramme de M. La Guardia à M. Petitpierre du 12 juillet 1946. Répondant à une question que M. Tyler m'avait posée peu avant, je lui avait laissé entendre que la réaction des autorités fédérales était prima facie négative. Le hasard ayant voulu que je me trouve dans le bureau de M. Tyler lorsque Mr. Sayre l'a appelé à son arrivée, je ne pouvais que lui offrir de prendre rendez-vous. Mr. Sayre l'a accepté sur le champ, ce qui fait que M. Tyler n'a pu le "préparer".

Mon entrevue avec Mr. Sayre a lieu à l'Hôtel Richemond, en présence de M. Tyler. Mr. Sayre commence par rappeler les télégrammes échangés entre M. La Guardia et le Département Politique Fédéral. Il me fait part de son désir d'entrer en contact avec un ou plusieurs membres du Conseil fédéral. Il m'explique que l'UNRRA se trouve dans une situation financière difficile ; alors que ses secours aux pays ravagés par la guerre sont plus urgents que jamais, elle est obligée de rompre des contrats faute de ressources. C'est pourquoi les pays non-membres de l'UNRRA sont sollicités de lui venir en aide. Mr. Sayre s'est tout d'abord rendu à Buenos Aires ; le gouvernement argentin, qui est membre des Nations Unies mais non de l'UNRRA, a généreusement cédé à celle-ci une quantité importante de céréales.

./.



- 2 -

Mr.Sayre s'est ensuite rendu à Lisbonne. Il a traité personnellement avec M. Salazar. Celui-ci a obtenu du gouvernement portugais une décision allouant à l'UNRRA, pour un million de dollars de produits alimentaires, principalement du poisson séché ou conservé. En ce qui concerne l'Irlande, il semble que M. La Guardia se soit adressé directement, sans beaucoup de forme, à M.de Valéra et ait obtenu de cette façon une contribution substantielle de l'Etat libre.\*) Ces résultats ont encouragé Mr.Sayre à venir en Suisse. Il se rendra ensuite dans un autre pays européen qu'il ne nomme pas pour y entreprendre des démarches du même genre.\*\*)

J'explique à Mr.Sayre que je n'ai pas reçu le mandat de discuter le sujet soulevé dans le télégramme de M.La Guardia. J'ai été seulement chargé de suivre les travaux de la 5me session du Conseil. D'une manière générale je suis, naturellement, de part mes fonctions même, à la disposition des dirigeants de l'UNRRA pour faire part au gouvernement suisse de toute démarche émanant d'eux. J'offre à Mr.Sayre de lui exposer brièvement l'histoire de la position de la Suisse vis-à-vis de l'UNRRA. Mr.Sayre accepte. Je lui explique alors que le gouvernement suisse a suivi avec le plus grand intérêt les efforts qui ont abouti à la création de l'UNRRA ; ainsi que Mr.Sayre l'a fort bien compris

\*) Cette affirmation de Mr.Sayre est en contradiction formelle avec le renseignement qui nous a été communiqué par notre légation à Dublin au sujet de la réaction des autorités irlandaises à la démarche de l'UNRRA.

\*\*) Dans le cours de la conversation je me suis efforcé d'amener Mr.Sayre à préciser qu'il s'agit de la Suède et à obtenir de lui une indication quant à l'attitude de ce pays. Mr.Sayre s'est dérobé tant sur le premier que sur le second point.

- 3 -

grâce aux fréquents entretiens qu'il a eu à l'époque avec MM Bruggmann et Feer, la Suisse ne pouvait, en raison de sa position d'Etat neutre, adhérer à une organisation réunissant les membres d'un groupe de belligérants. J'ajoute que, à l'époque même de la constitution de l'UNRRA, la Suisse s'est préoccupée d'apporter sa contribution aux secours aux victimes de la guerre. Elle avait adopté une formule qui était suffisamment souple pour lui permettre d'agir indépendamment de l'UNRRA ou d'intégrer son action dans celle de cette organisation dès l'instant où elle cesserait d'être une association de belligérants pour n'être plus qu'une grande organisation internationale à but humanitaire. Primitivement, nous ne pensions pas mettre en oeuvre notre dispositif de secours avant la cessation des hostilités, en Europe. Toutefois, l'évolution de la situation militaire nous a amenés à distribuer des secours d'urgence à la France, la Belgique, les Pays-Bas et à l'Italie septentrionale au fur et à mesure de la libération de ces territoires.

Postérieurement à la cessation des hostilités, les organes dirigeants de l'UNRRA, qui connaissaient notre position, n'ont rien fait pour nous encourager à nous associer directement à son oeuvre ou à y adhérer. Lors de l'assemblée inaugurable des Nations Unies à Londres en janvier dernier, le gouvernement britannique déposa un projet de résolution invitant les pays pacifiques (peace-loving countries) qui ne font pas partie de l'UNRRA à y adhérer. Les autorités suisses s'attendaient donc d'un moment à l'autre à devoir prendre une détermination et à discuter sur le montant de la contribution financière de la Suisse à l'UNRRA. Je souligne que cette proposition britannique a été écartée. Poursuivant, je rappelle que, peu après, le spectre de la famine a été agité. Bien que la Suisse ne disposât que de peu de chose, le Conseil fédéral n'hésita pas à avancer 15 millions de

francs au "Don Suisse pour les victimes de la guerre" et à lui procurer les produits nécessaires pour soustraire un million d'enfants - qui est le nombre des enfants que compte la population suisse - à la sous-alimentation. En même temps, le Conseil fédéral envisagea d'inviter le Parlement à voter, à la session de juin 1946, en faveur du "Don Suisse" une nouvelle dotation dont le montant, ajouté à celui des prestations antérieures de la Confédération, aurait élevé la participation de la Confédération au secours d'après guerre proprement dit à un montant sensiblement supérieur à ce que la Suisse aurait versé comme contribution à l'UNRRA sur la base du coefficient de 1% du revenu national. Le Conseil fédéral renonça à cette intention à la suite des négociations de Washington sur les avoirs allemands en Suisse. En effet, aux termes des accords conclus à cette occasion et ratifiés depuis par le Parlement, la Suisse a, en plus de l'abandon du 50% des avoirs allemands, consenti à verser aux Alliés, à titre de contribution "à la pacification et à la reconstruction de l'Europe, y compris le ravitaillement des contrées dévastées" un montant de 250 millions de francs suisses. Ce montant correspond approximativement au 3% du revenu national de la Suisse. Il pèse très lourdement sur les finances publiques. Le Conseil fédéral se vit donc contraint de réduire le montant du crédit demandé au Parlement pour la poursuite des oeuvres d'entr'aide à seule la couverture de l'avance de 15 millions accordés au "Don Suisse", complétés par un crédit de 5 millions, destinés en partie à des cas d'urgence ne pouvant attendre un vote parlementaire.

Cela dit, j'indique à Mr. Sayre que la somme totale des sacrifices faits par la Suisse pendant et depuis la guerre en faveur des victimes de celle-ci, est évaluée à environs un milliard de francs suisses. J'ajoute que le télégramme de M. La Guardia était arrivé à Berne le jour même où M. Petitpierre tomba gravement malade et a dû suspendre l'exercice de ses fonctions et qu'il me paraît pro-

- 5 -

bable que le Conseil fédéral se réserve d'examiner, le cas échéant, le problème de ses rapports avec l'UNRRA, au vu des délibérations de la session de Genève.

Mr. Sayre m'explique alors que les travaux du Conseil de l'UNRRA sont de très peu d'importance à l'égard de son financement. C'est pourquoi il souhaiterait s'entretenir de la gravité de la situation des pays ravagés et de la nécessité de donner aux secours un caractère international, facteur très important pour le rétablissement des relations sur lesquelles doit reposer la paix, dans le plus bref délai possible, avec les personnalités que le Conseil fédéral voudra bien désigner à cet effet. Il croit que, nonobstant les sacrifices que la Suisse a déjà fait sur l'autel de la solidarité et précisément parce qu'elle s'est montrée si généreuse, elle voudrait accompagner son action secourable d'un geste qui l'associait à un effort collectif. Mr. Sayre ajoute que si l'UNRRA a adopté une attitude très réservée vis-à-vis de la Suisse après la cessation des hostilités s'est en raison de la présence dans ses conseils d'un représentant d'une grande puissance qui n'entretenait pas de relations diplomatiques avec la Confédération. La situation a totalement changée à cet égard depuis quelques mois.

Je crois alors utile de faire part à Mr. Sayre de la "Stimmung" de la population, de la presse et des milieux parlementaires suisses. On ne méconnaît pas l'oeuvre gigantesque de l'UNRRA et on se rend compte que ses secours ont sauvé des millions de vies humaines. Mais on a l'impression que le rendement de l'UNRRA est relativement très inférieur à celui des oeuvres suisses de secours. Il est donc à craindre que, si la Suisse fait de nouveaux sacrifices en faveur du secours aux victimes de la guerre, le Parlement et éventuellement le corps électoral éprouvent une préférence marquée pour des oeuvres suisses plutôt que pour une contribution à une organisation internationale.

- 6 -

Avec une assurance toute américaine, Mr. Sayre se fait fort de rallier nos autorités à son point de vue. Il pense que l'on va décider la liquidation de l'UNRRA et la création d'un organe permanent des Nations Unies pour les secours et la reconstruction et que l'effort financier se concentrera désormais sur ce nouvel organe. Répondant à une question précise que je lui pose, il ne croit pas que les 250 millions promis par la Suisse à Washington soient versés en tout ou en partie à l'UNRRA. Comme il insiste sur la nécessité de démontrer aux autorités suisses l'étendue de la détresse qui règne en Europe et l'urgence de l'intensification des secours, je lui fais observer que, contrairement à ce qui peut se produire dans les pays éloignés, la Suisse située au centre même du continent, entourée de pays éprouvés et possédant avec ces pays plus d'affinité qu'aucun autre peuple, est parfaitement renseignée. Je l'invite à prier M. Tyler, qui a suivi notre activité depuis deux ans, de le documenter. Je suggère également qu'il interroge ceux des délégués de l'UNRRA qui travaillent dans les pays où les oeuvres suisses de secours opèrent aussi, de lui faire part de leur sentiment au sujet de ces oeuvres et des encouragements que les autorités militaires d'occupation ne cessent de leur adresser concernant la poursuite et même le développement de leur activité.

Pour terminer, je fais part à Mr. Sayre de mon intention de rendre compte au Conseil fédéral de notre entretien et de proposer que, si l'on désire lui offrir l'occasion d'exposer son point de vue à un membre du gouvernement, une entrevue soit fixée dans le plus bref délai possible afin qu'il ne s'arrête pas inutilement en Suisse. J'ajoute, afin de le soustraire à un optimisme injustifié, que, selon mon sentiment personnel, la réaction du Conseil fédéral à la suggestion contenue dans le télégramme de M. La Guardia doit avoir été plutôt négative que positive.

Mr. Sayre me remercie très cordialement de mes explications. Il déclare apprécier par dessus tout la franchise

- 7 -

avec laquelle je m'étais exprimé. Cette façon de traiter les affaires qui est dans la meilleure tradition des pays Anglo-Saxons, des Scandinaves et de la Suisse, lui est infiniment plus sympathique que la méthode inverse.

Genève, le 5 août 1946.

Dicté par M.E. de Haller.

PS. Sans appuyer j'ai, vers la fin de notre entretien, fait observer que, si l'UNRRA est obligée de rompre des contrats, c'est apparamment parce qu'elle n'avait pas encaissé la totalité des contributions des Etats membres. Si donc Mr.Sayre doit aujourd'hui solliciter le concours financier des Etats non membres c'est en somme pour remédier à la carence de certains sociétaires.

Mr.Sayre n'a pas contesté cette observation. Il me montrera les tableaux indiquant les ressources budgetaires de l'UNRRA, les versements des contributions etc. Il en résulte que les Etats Unis et la Grande Bretagne se sont acquittés de la totalité de leur contribution. D'autres Etats déclarent être dans l'impossibilité de payer leur tribut avant une échéance assez éloignée. Il ne paraît pas être venu à l'idée de Mr.Sayre qu'un pays comme la Suisse, dont les ressources sont très inférieures aux dépenses, aurait parfaitement pu freiner son zèle humanitaire pour des raisons analogues à celle qui amène certains Etats membres de l'UNRRA, à ne pas payer la totalité de leur contribution ou à en différer le versement.